

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 9 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

Le conseiller M. Simon Lauzière est absent.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

**187-07-2018 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du 9 juillet 2018**

**1 Ouverture de la séance**

**2 Adoption de l'ordre du jour**

**3 Adoption des procès-verbaux**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

**4 Communiqués et correspondance**

**5 Administration et finances**

- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour juin 2018
- 5.2 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires

- 5.3 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.4 Endroit d'affichage
- 5.5 Autorisation pour toutes transactions auprès des organismes
- 5.6 Autorisation pour Postes Canada - Sophie Blanchette
- 5.7 Formation APSAM - Clientèle difficile ou agressive
- 5.8 Adhésion Copernic
- 5.9 Don - P'tites boîtes à lunch
- 5.10 Stationnement incitatif - Endroit à désigner

## **6 Sécurité publique**

- 6.1 SOMUM - Logiciel de communication citoyenne
- 6.2 Autorisation de facturation - Sauvetage nautique - Assistance au MDDELCC

## **7 Travaux publics**

- 7.1 Demande de travaux municipaux - Lumière de rue - coin Ch. Des Domaine et rue Morel
- 7.2 Demande de travaux municipaux - Lumière de rue - coin 2<sup>e</sup> Rg et Rte 243
- 7.3 Demande de travaux municipaux - Ch. Du Plateau - Ponceau à réparer
- 7.4 Demande de travaux municipaux - "Freins-moteurs"
- 7.5 Demande de travaux municipaux - Rue Lamoureux et rue Allen
- 7.6 Demande de travaux municipaux - Creusage fossés - 2<sup>e</sup> rue - Dom. Guaybois
- 7.7 Demande de travaux municipaux - Poussière de pierre - rue Hamel
- 7.8 Demande de travaux municipaux - Poussière de pierre - rue Therrien
- 7.9 Demande de travaux municipaux- Rechargement rue Thibodeau
- 7.10 Demande de travaux municipaux - Rechargement rue Carlos
- 7.11 Autorisation de paiement - Déneigement - Frais de contournement
- 7.12 TECQ - Programmation de travaux 2018
- 7.13 Déneigement - Appel d'offres

## **8 Hygiène du milieu**

- 8.1 Rapport d'enfouissement et recyclage

## **9 Aménagement et urbanisme**

- 9.1 Demande CPTAQ - 535 Rang 5 - Correction de délimitation
- 9.2 Régularisation des limites de propriété - 780 rue Pelletier
- 9.3 Demande de dérogation mineure - 780 rue Pelletier DM-2018-01
- 9.4 Demande de dérogation mineure - 780 rue Pelletier DM-2018-02

## **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Avis de motion Règl. : 556-3 - Amendement règlement de la bibliothèque
- 10.2 Adjudication - CSF - Plomberie
- 10.3 Adjudication - CSF - Électricité
- 10.4 CSF - Peinture
- 10.5 Embauche - Monitrice camp de jour - Jany Blouin
- 10.6 Feux d'artifices de la Fête nationale
- 10.7 Coordinatrice - Fête d'automne
- 10.8 Budget événementiel restant - Affectation aux événements subséquents

## **11 Sujets divers**

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**188-07-2018 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de juin est remis à chacun des élus.

**5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**189-07-2018 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR JUIN 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey  
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, QC J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Courriel : [reception@saintfelixdekingsey.ca](mailto:reception@saintfelixdekingsey.ca)

#### Séance du conseil du 9 juillet 2018

<b>Revenus</b>	<b>47 729.57 \$</b>
Taxes	22 258.27 \$
Taxes perçues d'avance	100.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes (école) - Résiduel 2016	5 228.00 \$
Protection incendie	8 403.79 \$
Permis & dérogation	1 220.00 \$
Compensation collecte sélective	3 927.84 \$
Camp de jour	3 030.00 \$
Commandites camp de jour	1 500.00 \$
Location salle	450.00 \$
Permis Marché public	80.00 \$
Intérêts reçus	267.51 \$
Encaissements à zéro - Mise à jour	78.90 \$
Remboursement balayage des rues	821.01 \$
Autres revenus (photocopies et bacs)	295.97 \$
Revenus divers	68.28 \$
<b>Dépenses</b>	<b>204 863.58 \$</b>
Rémunération régulière	27 958.42 \$
Rémunération incendie	7 523.13 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	33 390.80 \$
Factures à payer	135 991.23 \$

**ADOPTÉE**

#### **5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR JUIN 2018**

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour le mois de juin 2018.

**5.3 DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR JUIN 2018**

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de juin 2018. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.

**190-07-2018 5.4 ENDROIT D’AFFICHAGE**

**CONSIDÉRANT** l'article 461 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les endroits d'affichage fixés par le conseil en regard de tout avis public soient; le bureau municipal ainsi que la Caisse Desjardins située au 1212, rue de l'Église à Saint-Félix-de-Kingsey, tous deux situés sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**191-07-2018 5.5 AUTORISATION POUR TOUTES TRANSACTIONS AUPRÈS DES ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 163-06-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sophie Blanchette soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à faire toutes les transactions dans le cadre de ses fonctions auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 10 juillet 2018.

**ADOPTÉE**

**192-07-2018 5.6 AUTORISATION POUR POSTES CANADA – SOPHIE BLANCHETTE**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise Mme Sophie Blanchette, secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document ou colis requérant une signature chez Postes Canada.

**ADOPTÉE**

193-07-2018 5.7

**FORMATION APSAM – CLIENTÈLE DIFFICILE OU AGRESSIVE**

**CONSIDÉRANT** QU'une formation intitulée « Clientèles difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire », au coût approximatif de 150 \$ plus les taxes applicables, est organisée et offerte à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal autorise l'inscription de Mme *Manon Roy, secrétaire réceptionniste* à la formation de *L'APSAM* (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaire municipale ») qui se déroulera le *20 septembre 2018 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, au coût approximatif de 150 \$, plus les taxes applicables;*

**QUE** les frais de déplacement et de repas de Mme Roy pour la participation à cette formation soient remboursés, le cas échéant, selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

194-07-2018 5.8

**ADHÉSION COPERNIC**

**CONSIDÉRANT QUE** COPERNIC, organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet, offre des services en environnement, plus spécifiquement en ce qui a trait aux cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'adhésion annuel est de 75 \$ et donne accès à des services à taux préférentiel, dont ceux, entre autres, d'un conseiller en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité œuvre actuellement sur certains projets susceptibles de nécessiter lesdits services d'experts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité renouvelle son adhésion auprès de l'organisme COPERNIC pour l'année 2018-2019, au coût de 75 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

195-07-2018 5.9

**DON – P'TITES BOÎTES À LUNCH**

**CONSIDÉRANT QUE** le tournoi de golf de la MRC de Drummond en est à sa 25<sup>e</sup> édition de levée de fonds pour le Club des « *P'tites boîtes à lunch* » de la tablee populaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûte environ 550 \$ par année pour nourrir un enfant et que certains enfants de la municipalité peuvent bénéficier de ce service;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise un don ainsi que le versement d'une somme de 300 \$ au Club des P'tites boîtes à lunch de la table populaire.

**ADOPTÉE**

**196-07-2018 5.10 STATIONNEMENT INCITATIF – ENDROIT À DÉTERMINER**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 031-01-2018;

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 103-04-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, à déterminer une zone de stationnement au centre Eugène Caillé, en regard du projet de stationnement incitatif.

**ADOPTÉE**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**197-07-2018 6.1 SOMUM – LOGICIEL DE COMMUNICATION CITOYENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond a organisé une rencontre avec l'entreprise Somum, suite à leur proposition pour la présentation de leur logiciel de communications aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande découle du projet de règlement de la loi sur la sécurité civile, portant sur les procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres, devant être en vigueur dès l'automne 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CAP (*Comité d'administration et de planification*) ont demandé d'avoir d'autres comparatifs et soumissions afin de prendre une décision éclairée;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été analysées et comparées, soient Somum Solution, Info Diffusion et Omnivigil solution;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CAP ont retenu la recommandation de poursuivre les démarches avec Somum, puisque le produit présenté correspond à l'ensemble des besoins exprimés par les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la MRC de Drummond à procéder à l'achat du logiciel de communication aux citoyens de Somum et de partager les coûts à parts égales entre les municipalités participantes, au coût approximatif de 1 836.45 \$ incluant 3 heures de formation.

**ADOPTÉE**

**198-07-2018 6.2 AUTORISATION DE FACTURATION – SAUVETAGE NAUTIQUE - ASSISTANCE AU MDDELCC**

**CONSIDÉRANT** un sauvetage nautique sur la Rivière Saint-François le 29 mai 2018 pour deux personnes s'étant aventurées sur la rivière avec leur véhicule de type côte-à-côte;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux victimes de cet incident ont été secourues avec succès, sans blessures;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 mai dernier, le SSI de Saint-Félix-de-Kingsey a été demandé pour porter assistance au *MDDELCC (Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques)*, le remorqueur ainsi que la SQ (*Sûreté du Québec*), afin de retirer des eaux de la rivières le véhicule de type « côte-à-côte »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'intervention a requis plusieurs heures des pompiers du SSI Saint-Félix-de-Kingsey ainsi que l'équipement nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de facturer M. Guillaume Morin, qui prenait place à l'intérieur du véhicule côte-à-côte lors du sauvetage nautique du 29 mai 2018, pour les services rendus par le SSI Saint-Félix-de-Kingsey, lors de retrait du véhicule côte-à-côte de la rivière Saint-François, le 30 mai 2018.

**ADOPTÉE**

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**199-07-2018 7.1 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – LUMIÈRE DE RUE COIN CH DES DOMAINES ET RUE MOREL**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin d'ajouter une lumière de rue au coin du Chemin des Domaines et rue Morel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **de ne pas ajouter** de lumière de rue au coin du Chemin des Domaines et rue Morel, puisqu'une lumière de rue, près des boîtes aux lettres, est déjà en place à proximité de cette intersection.

**ADOPTÉE**

**200-07-2018 7.2 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – LUMIÈRE DE RUE COIN 2<sup>E</sup> RANG ET ROUTE 243**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin d'ajouter une lumière de rue au coin du 2<sup>e</sup> rang et route 243;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cet ajout demandé de lumière de rue est approximativement de 750 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter une lumière de rue au coin 2<sup>e</sup> rang et route 243 au coût approximatif de 750 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**201-07-2018 7.3 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – CHEMIN DU PLATEAU – PONCEAU À RÉPARER**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder à une réparation de ponceau sur le chemin du Plateau;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette réparation est approximativement de 200 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une réparation de ponceau sur le chemin du Plateau au coût approximatif de 200 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**202-07-2018 7.4 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – « FREINS MOTEURS »**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de réduire le bruit de la circulation lourde sur le chemin des Bouleaux près des carrières/sablières situées dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT** l'achat et l'installation de 4 pancartes demandant de réduire l'utilisation du frein moteur au coût approximatif de 300 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et l'installation de 4 pancartes demandant de réduire l'utilisation du frein moteur au coût approximatif de 300 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**203-07-2018 7.5 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE LAMOUREUX ET RUE ALLEN**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Lamoureux au Domaine Forcier et sur la rue Allen au Domaine Descôteaux;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de rechargement sont au coût approximatif de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Lamoureux au Domaine Forcier et sur la rue Allen au Domaine Descôteaux au coût approximatif de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

**ADOPTÉE**

**204-07-2018 7.6 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – CREUSAGE DE FOSSÉS – 2<sup>E</sup> RUE – DOMAINE GUAYBOIS**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder au creusage de fossés sur la 2<sup>e</sup> rue au Domaine Guaybois;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de creusage sont au coût approximatif de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au creusage de fossés sur la 2<sup>e</sup> rue au Domaine Guaybois au coût approximatif de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

**ADOPTÉE**

**205-07-2018 7.7 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – POUSSIÈRE DE PIERRE – RUE HAMEL**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Hamel;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de rechargement de poussière de pierre sont au coût approximatif de 8 000 \$, incluant le compactage, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Hamel au coût approximatif de 8 000 \$, incluant le compactage, plus les taxes applicables;

**ADOPTÉE**

**206-07-2018 7.8 DEMANDE DE TRAVAUX PUBLICS – POUSSIÈRE DE PIERRE – RUE THERRIEN**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Therrien;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de rechargement de poussière de pierre sont au coût approximatif de 12 000 \$, incluant le compactage, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au rechargement de poussière de pierre sur la rue Therrien au coût approximatif de 12 000 \$, incluant le compactage, plus les taxes applicables;

**ADOPTÉE**

**207-07-2018 7.9 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RECHARGEMENT RUE THIBODEAU**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux, afin de procéder au rechargement de pierre sur la rue Thibodeau ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de rechargement de pierre sont au coût approximatif de 10 000 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au rechargement de pierre sur la rue Thibodeau au coût approximatif de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**208-07-2018 7.10 DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – RECHARGEMENT RUE CARLOS**

**CONSIDÉRANT** une demande de travaux municipaux afin de procéder au rechargement de pierre sur la rue Carlos au Domaine Descôteaux;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux de rechargement de pierre sont au coût approximatif de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au rechargement de pierre sur la rue Carlos au Domaine Descôteaux au coût approximatif de 2 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**209-07-2018 7.11 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉNEIGEMENT – FRAIS DE CONTOURNEMENT**

**CONSIDÉRANT** le détour routier, faisant suite à la fermeture du pont situé sur le Chemin Kingsey Townline;

**CONSIDÉRANT QUE** ce détour, non prévu au contrat de déneigement, a occasionné un surcroît de travail à l'entrepreneur en déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur en déneigement présente une facture N° : 03771 au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour les frais de contournement pour le déneigement et la patrouille dû à la fermeture du pont situé sur le Chemin Kingsey Townline;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un décret, le MTMDET (*Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports*) a reconnu ce pont comme étant sous sa juridiction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture N° : 03771 d'Excavation Gaston Francoeur, entrepreneur en déneigement de la municipalité, au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce montant soit par la suite facturé au MTMDET.

**ADOPTÉE**

#### **210-07-2018 7.12 TECQ – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la personne, attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales, fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **ADOPTÉE**

### **211-07-2018 7.13 DÉNEIGEMENT – APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le devis d'appel d'offres contient une clause optionnelle requérant l'installation de GPS dans les camions de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** certains élus demandent à retirer la clause optionnelle requérant l'installation de GPS dans les camions de déneigement;

Mme la mairesse, Thérèse Francoeur, demande le vote, à savoir : retrait ou maintien au devis d'appel d'offres de déneigement, de la clause optionnelle requérant l'installation de GPS dans les camions de déneigement;

En faveur du retrait de la clause : Mme Suzanne Dandurand, M. Jean-François De Plaen et Douglas Beard;

En défaveur du retrait de la clause : M. Christian Girard et M. Éric Provencher;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu, suite au vote, que la clause optionnelle soit retirée du devis d'appel;

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à :

- L'appel d'offres public pour le déneigement des zones A et B (Campagne);
- L'appel d'offres par invitation pour le déneigement de la zone C (Village);
- L'appel d'offres par invitation pour le déneigement de la zone D (Domaines);
- L'appel d'offres par invitation pour la zone E (Stationnement);

**QUE** les appels d'offres soient demandés pour une durée de trois (3) ans;

## **ADOPTÉE**

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU

### 8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

<b>Site d'enfouissement</b>				
	Cumulatif	Cumulatif	Différence	
	2017	2018		
Janvier	39.07	41.70	2.63	↑
Février	30.45	35.08	4.63	↑
Mars	33.48	31.95	(1.53)	↓
Avril	66.20	57.01	(9.19)	↓
Mai	96.32	66.25	(30.07)	↓
Juin	53.07			
Juillet	54.04			
Août	69.99			
Septembre	54.92			
Octobre	83.61			
Novembre	40.65			
Décembre	28.37			
<b>TOTAL :</b>	<b>650.17</b>	<b>231.99</b>	<b>-33.53</b>	

<b>Centre de récupération</b>				
	Cumulatif	Cumulatif	Différence	
	2017	2018		
Janvier	10.84	12.26	1.42	↑
Février	8.80	8.64	(0.16)	↓
Mars	14.94	12.83	(2.11)	↓
Avril	10.74	10.29	(0.45)	↓
Mai	11.40	12.02	0.62	↑
Juin	13.54			
Juillet	10.91			
Août	14.72			
Septembre	9.81			
Octobre	10.10			
Novembre	11.13			
Décembre	10.97			
<b>TOTAL :</b>	<b>137.90</b>	<b>56.04</b>	<b>(0.68)</b>	

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 212-07-2018 9.1 DEMANDE CPTAQ – 535, RANG 5 – CORRECTION DE DÉLIMITATION

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Choquette est propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiments) connu et désigné comme étant le lot 5 739 172 (adresse : 535, rang 5) et possédant une superficie totale de 5 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Choquette s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que cette

dernière autorise la modification de la délimitation totale du 5 000 m<sup>2</sup> en excluant la servitude du puits n° 2 décrit sur la carte en annexe;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Choquette justifie sa demande par l'exclusion de la servitude du puits n° 2 (puits côté droit de la résidence) qui ne sera pas utilisable pour sa future résidence puisque réservé pour la grange;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Choquette souhaite dans un avenir rapproché démolir ou déménager la résidence centenaire du 535, rang 5 par déclaration à la CPTAQ, mais que la servitude doit être éliminer en premier lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Choquette souhaite localiser son puits à l'intérieur du 5 000 m<sup>2</sup> et ce, sans servitude;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 739 172, du cadastre du canton de Kingsey est situé dans la zone agricole permanente connue comme étant la zone A-2 selon le zonage municipal en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enlèvement de la servitude n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes actuelles mais qu'au contraire elle permettrait la clarification des droits de propriété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe la Commission de protection du territoire agricole que la demande d'autorisation présentée par M. Mathieu Choquette n'a pas d'impact majeur sur l'agriculture;

**QUE** la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

**QUE** lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, L.R.Q. c.P-41.1;

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix de-Kingsey croit que le fait d'autoriser la présente demande n'ajouterait pas de contraintes en matière environnementale pour les établissements de production animale environnants mais rectifie plutôt une ambiguïté;

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la présente demande pour le lot mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

213-07-2018 9.2

**RÉGULARISATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ – 780 RUE PELLETIER**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétés (rues et lots vacants) de l'entreprise Domaines Descôteaux inc. seraient sous la juridiction de Revenu Québec depuis le 14 février 2016, date de radiation de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** Revenu Québec souhaite connaître les intentions de la municipalité concernant une prise de possession potentielle de ces rues et lots vacants et plus précisément le lot **5 741 187**;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaite pas acquérir ces rues et lots dans son ensemble à cause de leurs non-conformités actuelles en ne respectant pas les normes minimales de largeurs, de drainage et de fondation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, afin de régulariser les titres, ne s'oppose pas à la vente d'une partie de la rue Pelletier, permettant ainsi le respect de la marge avant de 9 mètres de la résidence, comme présentée sur la description technique de l'arpenteur géomètre M. Pierre Grondin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** tous les frais relatifs à cette régularisation soient à la charge du requérant;

**QUE** la municipalité mandate et autorise Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document demandé par Revenu Québec et le notaire responsable, afin de procéder à cette régularisation.

**ADOPTÉE**

214-07-2018 9.3

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 780 RUE PELLETIER  
DM-2018-01**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour le 780, rue Pelletier, lot N° : 5 740 861, demande DM-2018-01

- Afin de régulariser l'implantation actuelle d'un garage se situant à une distance de zéro point quatre-vingt-treize (0.93) mètre de la marge arrière, ainsi qu'à zéro point quatre-vingt-cinq (0.85) mètre de la marge latérale alors que le règlement de zonage N° : 574 prévoit une marge de recul arrière et latéral de un (1) mètre.

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement N° 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'étude faite par le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) et leur recommandation favorable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 780, rue Pelletier, lot N° : 5 740 861, demande DM-2018-01 conservant l'implantation actuelle du garage.

**ADOPTÉE**

215-07-2018 9.4 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 780 RUE PELLETIER DM-2018-02**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour le 780, rue Pelletier, lot N° : 5 740 861, demande DM-2018-02

- Afin de régulariser l'implantation actuelle d'une maison se situant à une distance de zéro point cinquante-quatre (0.54) mètre de la marge avant, alors que le règlement de zonage N° : 547 prévoit une marge de recul avant de neuf (9) mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement N° 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'étude faite par le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) et leur recommandation **défavorable**;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU suggère au propriétaire de faire l'achat d'une portion de huit point quarante-six (8.46) mètres de terrain afin d'atteindre le neuf (9) mètres de marge avant requis, permettant de respecter la réglementation en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey **n'autorise pas** la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 780, rue Pelletier, lot N° : 5 740 861, demande DM-2018-02 concernant l'implantation actuelle d'une maison.

**ADOPTÉE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 AVIS DE MOTION RÉGL. : 556-3 – AMENDEMENT RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**AVIS DE MOTION** et dépôt d'un projet de règlement est donné par la conseillère Suzanne Dandurand, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal, le projet de règlement N° : 556-3 intitulé : *Règlement N° : 556-3 remplaçant le règlement général de la bibliothèque N° : 556-2*, sera soumis pour adoption, lequel projet a pour objet de modifier la tarification des services, les heures d'ouverture ainsi que les retards et amendes. Le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau municipal aux heures d'ouverture régulière.

216-07-2018 10.2 **ADJUDICATION – CSF - PLOMBERIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 150-05-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu une offre de services, et ce, dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de Électro-Kingsey Inc. au coût de 23 727.83 \$, taxes incluses selon les termes et conditions indiqués au cahier de charge :

« *Cahier de charges – Plomberie – Carrefour Saint-Félix – Mai 2018* », comme si ici reproduit tout au long.

**ADOPTÉE**

**217-07-2018 10.3 ADJUDICATION – CSF - ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 147-05-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu deux offres de services, et ce, dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de Électro-Kingsey Inc. au coût de 41 918.40 \$, taxes incluses selon les termes et conditions indiqués au cahier de charge :

« *Cahier de charges – Électricité – Carrefour Saint-Félix – Mai 2018* », comme si ici reproduit tout au long.

**ADOPTÉE**

**218-07-2018 10.4 CSF - PEINTURE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 149-05-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu une offre de services, de l'entreprise Courchesne et Fils, et ce, dans les délais prescrits;

**CONSIDÉRANT QUE** la suggestion de M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, de procéder à l'interne pour les travaux de peinture du Carrefour Saint-Félix, soit avec le personnel déjà en place au département de voirie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'interne pour les travaux de peinture du Carrefour Saint-Félix, soit avec le personnel déjà en place au département de voirie et de **ne pas retenir** l'offre de services reçue de Courchesne et Fils;

**ADOPTÉE**

**219-07-2018 10.5 EMBAUCHE – MONITRICE CAMP DE JOUR – JANY BLOUIN**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 118-04-2018;

**CONSIDÉRANT** le grand nombre d'inscriptions au camp de jour et qu'il y a lieu d'embaucher une monitrice supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal retienne les services de Madame Jany Blouin au titre de monitrice du camp de jour estival 2018 dont les conditions figurent plus amplement à son contrat de travail.

**QUE** la mairesse et la direction générale soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉE**

**220-07-2018 10.6 FEUX D'ARTIFICES DE LA FÊTE NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** la température pluvieuse de la fête Nationale, le 24 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'a pas pu être possible de procéder à l'allumage des feux d'artifices;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey remette gratuitement à Loisirs Kingsey les feux d'artifices originalement prévus durant la Fête Nationale 2018, afin qu'ils soient utilisés durant le tournoi de balle familiale, soit le 20 juillet 2018.

**ADOPTÉE**

***Le conseiller M. Christian Girardin déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 20 h 50***

**221-07-2018 10.7 COORDONNATRICE – FÊTE AUTOMNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organisera un événement à l'automne 2018, soit la « Fête au village »;

**CONSIDÉRANT** la résolution N° :019-01-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de madame Cynthia Francoeur a été retenue pour la coordination d'événements;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de Mme Cynthia Francoeur sont au coût de 750 \$ par jour d'événement;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Mme Cynthia Francoeur, au coût de 750 \$, pour l'organisation et la coordination de la Fête d'automne pour l'année 2018 qui se tiendra sur une journée;

**QUE** la date et le budget restent à déterminer.

**ADOPTÉE**

*Le conseiller M. Christian Girard réintègre son poste à 20 h 57.*

222-07-2018 10.8 **BUDGET ÉVÉNEMENTIEL RESTANT – AFFECTATION AUX ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS**

**CONSIDÉRANT** la demande de Mme Cynthia Francoeur, coordonnatrice d'événements, d'affecter aux événements subséquents les budgets restants d'événements antérieurs, et ce dans la même année;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise que les sommes restantes des budgets événementiels soient affectées à un autre événement subséquent durant la même année.

**ADOPTÉE**

11. **SUJETS DIVERS**

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

223-07-2018 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Que la séance soit levée à 21 h 12.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Mme Thérèse Francoeur, *AMA*  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier, *DMA*  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.  
Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 6 août 2018.